

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	70

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	22

Vote Pour :	70
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation
2 JUILLET 2024

Date d’Affichage
2 JUILLET 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 8 JUILLET 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi huit juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle multiculturelle de Técou - 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Ann BARNES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Céu DA COSTA, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Alain SORIANO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE ayant donné pouvoir à François JONGBLOET, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS à Paul SALVADOR, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Françoise BOURDET, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Dominique HIRISSOU, Eric PILUDU à Alain SORIANO, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Christian LONQUEU, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MALGOUYRES

N° 111_2024

ACTES : 1.1.9

OBJET DE LA DELIBERATION : 11- Adhésion au groupement de commandes pour les travaux d’aménagement de la Grand Rue, de renouvellement du réseau de distribution d’eau potable et de renouvellement des réseaux d’assainissement sur la commune de Cadalen

Exposé des motifs

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la commune de Cadalen, le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois et la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer la consultation relative aux travaux d'aménagement de la Grand Rue, de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et de renouvellement des réseaux d'assainissement sur la commune de Cadalen. L'objectif est que la Communauté d'agglomération puisse adhérer à ce groupement de commandes pour la partie du futur marché relative aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Commune de Cadalen comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Une convention de groupement de commandes sera mise en place et permettra à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, le Président propose au Conseil Communautaire d'émettre un avis sur la participation de la Communauté d'agglomération à la constitution de ce groupement de commandes pour la partie du futur marché relative aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-7 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Vu la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement par la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au 1^{er} janvier 2020 par application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République dite loi NOTRe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la participation de la Communauté d'agglomération au groupement pour le marché suivant :

- Travaux d'aménagement de la Grand Rue, de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et de renouvellement des réseaux d'assainissement sur la commune de Cadalen

- **approuve** la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la commune de Cadalen et le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois pour le marché suivant le modèle type ci-joint,

- **autorise** le Président ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,

- **autorise** le Président à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

- **désigne** la Commission d'appel d'offres, composée par les représentants suivants, désignés par les membres du groupement, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché : la commission d'appel d'offres du groupement de commandes est composée des membres à voix délibératives suivants :

	NOM, Prénom	COLLECTIVITE
Président de la Commission	M. BRAYLE Sébastien	Commune de CADALEN
Membre titulaire	M. VERGNES François	SMAEP du GAILLACOIS
Membre titulaire	M Bernard FERRET	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 22 JUIL. 2024

- publication - mise en ligne

Le 22 JUIL. 2024

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Michel MALGOUYRES



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.